

29 - Démocratie Participative - Création d'une charte pour le Conseil Bisontin des Jeunes et évolution du mode de désignation des membres

Mme l'Adjointe ANDRIANTAVY, Rapporteur : Le Conseil Bisontin des Jeunes a été mis en place à partir de la rentrée scolaire 1985 conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 avril de la même année qui en a fixé les principes généraux.

Les dispositions relatives au fonctionnement de l'instance ont été précisées dans le document de présentation du CBJ intégrant le bulletin de candidature et rappelées dans une charte d'engagement destinée aux nouveaux membres et à leurs représentants légaux.

Une réflexion des élus municipaux en charge de l'instance relative aux modalités de désignation de ses membres a conduit à doter le CBJ d'une véritable charte précisant ses modalités de fonctionnement.

Présentation du projet

Cette charte fixe les règles de fonctionnement du CBJ sur la base de 6 articles :

- article 1 - Désignation des membres ;
- article 2 - Durée du mandat ;
- article 3 - Déroulement du mandat ;
- article 4 - Engagement des membres ;
- article 5 - Engagement des représentants légaux ;
- article 6 - Engagement de la Ville de Besançon.

Le nouveau mode de désignation des membres de l'instance, précisé dans la charte, donne la possibilité sous conditions, aux membres du mandat en cours de poursuivre leur engagement pour une année supplémentaire.

Cette disposition répond à une demande de certains membres qui souhaitent continuer à s'investir au sein du CBJ dans le cadre d'un nouveau mandat.

Proposition

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à approuver les dispositions de la charte du Conseil Bisontin des Jeunes.

«M. LE MAIRE : Anne-Sophie, malgré l'importance du sujet, est-ce que tu peux résumer ?

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY : Je serai très courte, rassurez-vous. Je rappelle que le CBJ est une instance qui est portée par la Ville depuis 1985, et qui permet à des jeunes, environ une cinquantaine, issus des classes de 5^{ème} dans les collèges de construire des projets qu'ils ont choisis et dont ils débattent en séance plénière avec beaucoup de conviction. A l'occasion du renouvellement cette année du CBJ, une charte a été rédigée. Elle explique le fonctionnement mais elle apporte quelque chose de nouveau d'où la délibération, c'est la possibilité aux anciens au cas où les sièges ne sont pas complètement pourvus, de se représenter pour un second mandat. Alors ce CBJ pour ces jeunes donc qui choisissent de s'investir pendant un an, c'est une étape importante dans leur parcours vers la citoyenneté et je tenais à les remercier d'avoir travaillé pendant toute cette année. Je remercie aussi les services pour la qualité de leur travail dans l'accompagnement de ces jeunes. Enfin je terminerai pour vous annoncer la date de la soirée de clôture qui aura lieu au Théâtre Ledoux le 30 septembre rue Mégevand. Vous êtes tous invités évidemment et c'est au cours de cette soirée que vous découvrirez les projets du CBJ, à 19 h 30 au Théâtre Ledoux, le 30 septembre.

M. LE MAIRE : Tu es jeune élue mais tu as compris que si tu étais courte, tu étais écoutée. Si tu étais plus longue, on ne t'écouterait plus, donc félicitations.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.